



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



DC2001-0024
18 septembre 2001

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Veillez trouver ci-joint en vue de la 64^e réunion du Comité du développement (dont la date reste à fixer) une note établie par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, intitulée « Financement du développement ». Ce sujet sera examiné au titre du point I.A de l'Ordre du jour provisoire modifié pendant la Séance restreinte.

* * *

Financement du développement

Comité du développement

64^e réunion - Automne 2001

Financement du développement

Document préparé par les services de la Banque mondiale et du FMI
pour la réunion de l'automne 2001 du Comité du développement

18 septembre 2001

Table des matières

	Page
I. Introduction	1
Objet de la discussion du Comité du développement	2
II. Cinq thèmes en rapport avec le financement du développement — faisant fond sur l'existence de politiques judicieuses et d'une bonne gouvernance	3
III. Créer des conditions propices au développement d'un secteur privé dynamique pour réduire la pauvreté.....	4
IV. Intégration des pays en développement au système commercial international grâce au renforcement de leurs capacités, à l'élargissement de leur accès aux marchés, et au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales.....	7
Accès au marché	7
Engranger les avantages découlant de l'élargissement de l'accès aux marchés	8
V. Traduction en termes opérationnels des objectifs de développement et besoins d'APD	10
Coût de réalisation des Objectifs de développement	11
VI. Promotion de l'harmonisation des politiques et procédures des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux	15
VII. Financement des biens publics mondiaux	17
Tableau du texte : Montants d'APD nécessaires pour réduire la pauvreté de 50 % Estimations à caractère indicatif	12
Annexe — Les travaux sur le thème du « Financement du développement » : historique	

I. INTRODUCTION

1. Il y a un an, aux Nations Unies, plus de 150 chefs d'État et de gouvernement approuvaient la Déclaration du Millénaire, manifestant ainsi leur volonté de voir la mondialisation ouvrir des opportunités et générer des avantages pour tous les pays. Soulignant l'importance de centrer l'action en faveur du développement sur l'éradication de la pauvreté, ils réaffirmaient, entre autres, le rôle crucial des institutions financières internationales (IFI). La Déclaration relançait aussi la dynamique engagée dans le cadre des Conférences précédentes des Nations Unies, ainsi que du Comité d'aide au développement de l'OCDE et des débats connexes, appelant de nouveau à réduire la pauvreté de 50 % d'ici à 2015 et à réaliser les autres objectifs de développement convenus.

2. Les travaux des Nations Unies sur le financement du développement portent sur les moyens d'atteindre ces objectifs. Mais les moyens à mettre en œuvre ne sont pas purement d'ordre financier ; aussi, les travaux entrepris ne visent-ils pas uniquement à mobiliser des capitaux publics et privés en faveur du développement. Il est également prévu d'étudier le rôle important que jouent les politiques intérieures, le commerce mondial, et les autres aspects d'un contexte international porteur. Après plus d'un an de collaboration inter-organismes et de consultations entre gouvernements auxquelles la Banque et le Fonds ont été étroitement associés, on approche de l'étape finale (voir l'annexe pour un historique de la démarche). Les négociations qui se dérouleront entre gouvernements dans les mois conduisant à la conférence prévue en mars 2002 sur le thème du « Financement du développement » détermineront l'issue des travaux, sur la base d'un projet que le Comité de préparation de la Conférence a chargé un facilitateur d'élaborer.

3. Les travaux sur le Financement du développement peuvent servir la cause du développement à trois égards importants. Tout d'abord, en confortant une ample convergence de politiques faisant une place cruciale aux politiques intérieures et à la gouvernance. Deuxièmement, en stimulant la mobilisation d'APD et d'autres ressources, en complément des efforts entrepris au plan national pour instaurer une croissance durable et faire reculer la pauvreté. Et, enfin, en renforçant l'impact de l'action multilatérale grâce à la conclusion de partenariats, à une meilleure coordination et une bonne utilisation des ressources.

4. La présente note fournit les éléments de référence nécessaires à la discussion du Comité du développement sur le thème du financement du développement. Puis, elle recommande, pour examen par les ministres, une série d'actions dans cinq domaines thématiques récemment étudiés par le Comité du développement et en tire des conséquences pour la Banque et le Fonds. Les cinq thèmes proposés sont les suivants : mise en place d'un cadre propice à l'investissement privé ; intégration des pays en développement dans le système commercial mondial — grâce au renforcement des capacités, à l'ouverture des marchés à leurs produits et à un nouveau cycle de négociations commerciales ; traduction en termes opérationnels des objectifs de développement et aide publique nécessaire pour les atteindre ; promotion de

l'harmonisation des politiques et procédures des banques multilatérales de développement (BMD) et des bailleurs de fonds bilatéraux ; et financement de biens publics mondiaux.

5. Outre ces cinq thèmes, la réflexion engagée sur le financement du développement porte sur la mobilisation des ressources intérieures, la dette et les problèmes systémiques. Ce sont là des sujets importants que les ministres pourront souhaiter traiter dans le cadre de la participation de leur gouvernement au Comité de préparation de la Conférence. Mais, par souci de sélectivité, et volonté de privilégier les domaines les plus susceptibles de conduire à des résultats concrets, le présent document n'aborde pas ces autres sujets. Néanmoins, les actions menées par la Banque et le Fonds dans le cadre de l'Initiative PPTE, et en matière de développement du secteur financier, sur la mobilisation et le bon déploiement des ressources publiques au service de la réduction de la pauvreté, ainsi que sur la prévention des crises et le renforcement de l'architecture financière internationale (y compris l'élaboration de normes et codes), constituent des apports systémiques fort utiles aux travaux entrepris¹.

Objet de la discussion du Comité du développement

6. La réflexion engagée sur le financement du développement traite les problèmes qu'il pose dans leur ensemble. Pour mobiliser les ressources nécessaires et en tirer le meilleur parti possible, il faut des politiques cohérentes au plan national comme international. Les Nations Unies abordent le dossier du financement du développement, avec ses difficultés et dans toute son ampleur, de manière novatrice, notamment en faisant appel à une étroite collaboration avec la Banque et le Fonds.

7. Ces travaux offrent une excellente occasion de collaborer pour asseoir l'action multilatérale sur des bases plus solides, et pour, d'abord, renforcer la coopération internationale au service de la lutte contre la pauvreté mondiale ; et, deuxièmement, convaincre plus largement l'opinion publique — en particulier dans les pays bailleurs de fonds — de la nécessité d'une action en matière de commerce et d'aide. À l'issue de la Conférence, chaque institution jouera le rôle qui lui est assigné par son organe de direction.

8. Les délibérations du Comité du développement préparatoires à la Conférence peuvent jouer un rôle extrêmement utile. À cet égard, les conclusions du Comité pourront contribuer à :

- ◆ renforcer la convergence des politiques, et notamment étayer le consensus qui se fait jour sur les facteurs nationaux et internationaux indispensables à l'instauration de la croissance et à la réduction de la pauvreté ;

¹ Ces actions sont décrites ailleurs ; voir, par exemple, la déclaration du directeur général du FMI (20 avril 2001) et la note du président de la Banque mondiale (27 avril 2001) au Comité du développement.

- ◆ enclencher une dynamique dans plusieurs domaines clés, ainsi qu'en faveur de mesures concrètes et pratiques qui, de l'avis des membres du Comité, devraient être décidées par la Conférence ;
- ◆ resserrer le partenariat entre la Banque, le Fonds et les Nations Unies ;
- ◆ encourager la recherche de moyens réalistes, et qui ne fassent pas double emploi, propres à combler les lacunes existant dans la gamme des moyens dont dispose la communauté internationale pour appuyer le développement ; et
- ◆ mobiliser un appui et des ressources en faveur de l'aide au développement et des biens publics mondiaux.

9. La Conférence devant se dérouler dans moins de six mois, les échanges préparatoires portent désormais sur les questions qui offrent des perspectives de progrès concrets. La discussion du Comité du développement pourra donc encourager cette dynamique prometteuse, ce qui correspond au souhait exprimé par l'Assemblée générale des Nations Unies d'associer toutes les parties prenantes concernées, dont la Banque et le Fonds, aux travaux sur le financement du développement.

II. CINQ THEMES EN RAPPORT AVEC LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT — FAISANT FOND SUR L'EXISTENCE DE POLITIQUES JUDICIEUSES ET D'UNE BONNE GOUVERNANCE

10. Le présent document traite cinq grands thèmes récemment abordés par le Comité du développement, la Banque et le Fonds, qui sont particulièrement susceptibles d'être examinés en priorité lors de la Conférence sur le financement du développement : mise en place d'un cadre propice à l'investissement privé ; intégration des pays en développement dans le système commercial mondial — grâce au renforcement des capacités, à l'ouverture des marchés à leurs produits et à un nouveau cycle de négociations commerciales ; traduction en termes opérationnels des objectifs de développement et aide publique nécessaire pour les atteindre ; promotion de l'harmonisation des politiques et procédures des banques multilatérales de développement (BMD) et des bailleurs de fonds bilatéraux ; et financement de biens publics mondiaux. Ces sujets peuvent fournir un ensemble d'objectifs en vue de la conclusion d'accords sur l'action à mener au plan international lors de la Conférence. Des avancées dans tous ces domaines constitueraient une réussite majeure et généreraient des avantages substantiels pour les pays en développement, à la condition toutefois que l'action décidée puisse faire fond sur des politiques intérieures appropriées et une bonne gouvernance.

11. Comme le fait ressortir le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le financement du développement, toute action éventuelle repose sur l'hypothèse de l'existence de politiques judicieuses et d'une bonne gouvernance. Dans les pays privés de cet atout, l'aide extérieure ne peut avoir qu'un impact très limité. Dans ceux qui appliquent de bonnes politiques et où la gestion des affaires publiques est satisfaisante, en

revanche, l'aide extérieure peut s'avérer extrêmement fructueuse. Cela se vérifiera tout particulièrement là où, grâce aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), au Cadre de développement intégré (CDI), et autres cadres similaires, l'aide extérieure s'insère judicieusement dans des programmes nationaux et est affectée à la réduction de la pauvreté et à l'instauration d'une croissance durable.

Recommandations

- 1) La réflexion sur le financement du développement pourrait conduire à une plus grande unité de vues sur le fait qu'il ne saurait y avoir de mobilisation et d'affectation efficaces des ressources intérieures ni d'aide extérieure efficace sans politiques judicieuses et sans bonne gouvernance.
- 2) Elle pourrait aussi conduire à l'adhésion de tous à l'idée que les programmes d'aide extérieure doivent faire une place centrale à la maîtrise par les pays de stratégies de développement largement participatives et fortement axées sur la réduction de la pauvreté.

Conséquences

- *La Banque et le Fonds doivent continuer de collaborer étroitement à la réflexion sur le financement du développement, pour que l'occasion ainsi offerte de faire converger les orientations des parties prenantes et des pays concernés et d'enclencher une dynamique d'appui général au développement porte ses fruits.*
- *La Banque et le Fonds doivent poursuivre leur collaboration avec les fonds et les programmes des Nations Unies et les autres institutions financières internationales (IFI) pour contribuer à mettre en place des capacités nationales de formulation de stratégies nationales de croissance et de lutte contre la pauvreté, et pour appuyer leur mise en oeuvre.*

III. CREER DES CONDITIONS PROPICES AU DEVELOPPEMENT D'UN SECTEUR PRIVE DYNAMIQUE POUR REDUIRE LA PAUVRETE

12. Comme l'ont souligné à diverses reprises les Communiqués du Comité du développement, il est impossible de financer le développement sans apports substantiels de capitaux privés, tant intérieurs qu'étrangers. Le développement durable repose dans une large mesure sur l'initiative privée : initiatives prises par les ménages d'accroître leur production, d'instruire leurs enfants, et de s'engager sur le marché du travail, et initiatives des entrepreneurs, qui décident d'investir et de produire.

13. L'existence d'un secteur privé performant et de marchés sains aide la société à investir ses faibles ressources efficacement et à créer des emplois productifs. Ces facteurs ne sont pas seulement nécessaires à la croissance ; leur promotion doit aussi faire partie intégrante des stratégies de réduction de la pauvreté. Les pauvres échapperont à la pauvreté grâce à l'expansion des activités des exploitations agricoles et des entreprises

— surtout en zone rurale. En outre, l'existence de marchés concurrentiels offre aux consommateurs défavorisés un plus grand choix et de meilleurs prix.

14. Le climat de l'investissement est crucial si l'on veut instaurer une croissance tirée par le secteur privé. Il détermine dans une large mesure les opportunités d'entreprendre et l'étendue de la mobilisation des ressources financières, ainsi que l'efficacité de leur allocation. L'existence d'un secteur privé florissant est aussi un élément crucial des capacités nécessaires aux pays en développement pour tirer parti de l'élargissement des débouchés offerts à leurs biens et services par les marchés des pays développés.

15. Le terme « climat de l'investissement » désigne les conditions des décisions d'investissement et la structure des incitations, tant actuelles que prévisibles, et en particulier, la nature et le fonctionnement des institutions publiques, du système judiciaire, du système bancaire, les politiques macroéconomiques et celles qui affectent les rendements et risques connexes. Ce qui importe, c'est l'instauration d'un équilibre entre la liberté d'action nécessaire à l'expression de la créativité entrepreneuriale et les orientations et garde-fous nécessaires pour que la croissance contribue au recul de la pauvreté et à la réalisation des autres objectifs sociaux.

16. Là où le climat de l'investissement n'est pas propice à l'activité privée, son amélioration doit être une priorité (pour les bailleurs de fonds comme pour les États). Elle conduira à une élévation de la productivité et à la création d'opportunités dans toute l'économie, surtout pour les petites entreprises et les exploitations agricoles dont les revenus des pauvres sont tributaires. En outre, faute d'amélioration, les ressources des bailleurs de fonds et les flux de capitaux étrangers auront beaucoup moins d'impact. En revanche, là où le contexte de l'action des pouvoirs publics est sain et où le gouvernement d'entreprise est adéquat, des organismes comme la SFI et l'AMGI peuvent exercer un véritable rôle de catalyseur, en signalant aux investisseurs institutionnels et individuels la robustesse du climat de l'investissement, et plus précisément, en exerçant un effet de levier sur l'investissement privé par des cofinancements et l'octroi de garanties.

17. Les efforts déployés pour analyser et évaluer de manière systématique le climat de l'investissement contribuent à mettre les pays mieux à même d'amener des capitaux, intérieurs aussi bien qu'étrangers, à financer des investissements efficaces qui créent des emplois, élèvent les revenus et font reculer la pauvreté. Il est particulièrement utile de disposer d'éléments qui mettent en lumière tout problème auquel peuvent se heurter les petites et moyennes entreprises — qui sont les premières victimes d'un climat hostile à l'investissement — et les investisseurs étrangers dont les décisions d'implantation risquent d'être tout particulièrement influencées par la manière dont est perçu le climat de l'investissement. Les évaluations de ce climat peuvent aussi servir de base à des discussions ciblées entre les autorités et les investisseurs privés sur les priorités de réforme, et à un appui coordonné des bailleurs de fonds, des décideurs nationaux et de la société civile à une stratégie de réforme intégrée.

18. Améliorer le climat de l'investissement et promouvoir un secteur privé qui contribue à l'instauration d'une croissance équitable est une manière judicieuse et efficace d'utiliser l'APD et les autres fonds publics pour lutter contre la pauvreté. De même, associer le secteur privé à la prestation des services (y compris de ceux qui sont financés par l'aide) peut parfois contribuer efficacement à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, deux principes de base doivent présider à l'intervention des bailleurs de fonds : le risque de performance doit incomber — dans la mesure du possible et si cela est économique — au secteur privé ; et toute subvention susceptible d'être acheminée par le secteur privé doit être très précisément ciblée sur les pauvres.

Recommandations

- 3) Les travaux sur le financement du développement pourraient souligner à quel point le climat de l'investissement peut générer un investissement, financé sur les ressources intérieures aussi bien que par des capitaux étrangers, qui contribue au développement. Dans beaucoup de pays, toutefois cela exige des réformes majeures du cadre législatif et réglementaire.
- 4) Pour faciliter l'action à cet égard, la Conférence pourrait encourager le système des Nations Unies, et d'autres, à évaluer la qualité du climat de l'investissement dans les différents pays, y compris en employant des indicateurs comparables, et à diffuser l'information élaborée.
- 5) La Conférence pourrait aussi souligner comment l'aide extérieure peut attirer l'investissement direct étranger dans les pays en développement qui améliorent le climat national de l'investissement, notamment en facilitant l'investissement privé des pays développés dans les pays à faible revenu et en utilisant les ressources d'aide pour ouvrir la voie à des activités privées non subventionnées.

Conséquences

- *La Banque et le Fonds doivent continuer d'appuyer les efforts déployés pour améliorer le climat de l'investissement dans les différents pays et pour accroître l'information existant sur ce climat.*
- *Le Groupe de la Banque doit aussi faire en sorte que les pays où règne un climat favorable à l'investissement bénéficient en priorité de l'aide financière disponible — y compris des garanties et de l'assistance technique permettant d'attirer l'investissement privé — tout en offrant à tous les pays une aide aux fins d'amélioration du climat de l'investissement.*

**IV. INTEGRATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
AU SYSTEME COMMERCIAL INTERNATIONAL
GRACE AU RENFORCEMENT DE LEURS CAPACITES,
A L'ELARGISSEMENT DE LEUR ACCES AUX MARCHES,
ET AU LANCEMENT D'UN NOUVEAU CYCLE DE NEGOCIATIONS COMMERCIALES**

19. Le commerce est un facteur crucial de croissance et de réduction de la pauvreté et, à ce titre, il constitue un point clé de l'ordre du jour du financement du développement. Les pays en développement qui resserrent leurs liens avec l'économie mondiale par le biais du commerce et de l'investissement réalisent généralement une croissance plus forte de manière durable et le recul de la pauvreté y est plus prononcé que dans les autres pays en développement. Malheureusement, beaucoup de pays, surtout à ceux à faible revenu, ne recueillent pas leur part des fruits de la mondialisation et ils demeurent à la traîne, tant du point de vue de la croissance des échanges que des politiques et des institutions propices à l'intégration. Ouvrir plus largement les marchés aux exportations en provenance des pays en développement est une priorité évidente, mais une action concertée s'impose également pour mettre tous les pays, y compris les petits pays insulaires et d'autres pays confrontés à ces problèmes particuliers, à même de profiter de la libéralisation croissante du commerce.

Accès aux marchés

20. Les barrières, tarifaires et autres, imposées par les pays riches, ainsi que les subventions qu'ils accordent à leurs agriculteurs, coûtent aux pays en développement beaucoup plus que les 57 milliards de dollars d'aide étrangère qu'ils reçoivent actuellement chaque année. Mais les pays en développement opposent aussi des obstacles coûteux aux échanges qu'ils pourraient avoir entre eux.

21. Améliorer l'accès de tous les pays en développement aux marchés doit faire partie intégrante de l'action entreprise par la communauté internationale pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement. Ouvrir davantage les marchés au commerce des biens manufacturés, des produits agricoles et des services générerait des augmentations de revenu considérables dans les pays développés comme dans les pays en développement. Ces gains seraient particulièrement élevés si les barrières au commerce entre pays en développement étaient aussi abaissées. D'où la nécessité d'une réduction généralisée et réciproque des obstacles au commerce des biens et services qui ne peut se faire que dans le cadre d'un nouveau cycle de libéralisation commerciale de l'OMC. En fait, pour résoudre les principaux problèmes commerciaux auxquels sont confrontés les pays en développement, rien ne remplace un nouveau cycle commercial judicieusement axé sur le développement.

22. Les crêtes tarifaires — taux supérieurs à 15 % — concernent souvent les produits que les pays en développement cherchent à exporter. Les deux secteurs d'exportation les plus importants pour les pays en développement sont celui des textiles et de l'habillement, et celui de l'agriculture. Les contingentements textiles seront abolis d'ici à 2005, mais les barrières tarifaires demeurent élevées dans ce secteur. Le niveau des droits

frappant les produits agricoles et la persistance des subventions à l'agriculture dans beaucoup de pays de l'OCDE nuisent également aux exportateurs agricoles et aux cours mondiaux des produits primaires. L'agriculture et les produits manufacturés à forte intensité de main d'œuvre ne sont pas seuls à être pénalisés : les barrières opposées au commerce et à l'investissement dans les services demeurent élevées — prenant notamment la forme de déplacement temporaire des prestataires de services. Ces barrières, qui freinent les exportations de services et réduisent la compétitivité des pays en développement, devraient avoir un rang de priorité élevé sur l'ordre du jour de l'accès aux marchés.

23. Les gains découlant de l'ouverture réciproque des marchés convenue dans le cadre d'un nouveau cycle de négociation commerciale mettront un certain temps à se concrétiser. Vu l'urgence des besoins de la plupart des pays à faible revenu, il est éminemment souhaitable que les pays de l'OCDE accordent immédiatement aux exportations des pays les plus pauvres un accès en franchise et hors contingent, de manière à concentrer en début de période les avantages découlant pour ces derniers de la libéralisation des échanges.

Engranger les avantages découlant de l'élargissement de l'accès aux marchés

24. L'aptitude de beaucoup de pays en développement à exploiter les opportunités d'accès aux marchés est fonction de quatre principaux éléments :

- ◆ la volonté du pays d'améliorer le climat de l'investissement (y compris par l'instauration de la stabilité macroéconomique et d'une bonne gouvernance), et l'existence d'un appui extérieur à cette démarche ;
- ◆ l'aide apportée aux pays à faible revenu pour qu'ils intègrent la promotion du commerce dans leurs stratégies nationales de développement — comme cela se fait déjà à titre pilote sous les auspices du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Si elle s'avère fructueuse, cette aide devra être élargie à tous les pays à faible revenu ayant entrepris d'élaborer un DSRP ;
- ◆ les initiatives prises pour traiter certains problèmes communs à tous les pays en développement, y compris ceux à revenu intermédiaire, dont la standardisation des produits, la facilitation du commerce, les droits de propriété intellectuelle et la réglementation du secteur des services. Les besoins afférents à ces problèmes qui se posent à l'intérieur des frontières sont immenses. Il est indispensable de renforcer les institutions publiques et privées liées au commerce à ces divers égards, pour permettre l'adoption d'une optique cohérente vis-à-vis des réformes dans les pays en développement, des accords négociés de l'OMC, et de l'aide apportée par la communauté du développement ; et
- ◆ une assistance technique soutenue visant à mettre les pays en développement à même de participer véritablement aux négociations commerciales multilatérales. Jusqu'à cent pays (PMA compris) en ont probablement besoin, mais on pourrait créer des synergies grâce à un fonctionnement en réseau et à une collaboration entre les

différentes sources de conseil. Ainsi, le nouveau Portail du développement qu'installe actuellement la Banque mondiale en coopération avec plusieurs partenaires publics et privés pourrait apporter une contribution significative à la formation d'une communauté de spécialistes du commerce et au partage de connaissances spécialisées.

25. Enfin, dans la perspective d'un nouveau cycle de négociations commerciales, il convient de tenir compte de la charge qu'impose à beaucoup de pays l'application de certains des accords de l'OMC — non pas tant en raison des règles elles-mêmes que des investissements connexes que nécessite leur application. Évaluer préalablement les impacts des accords, y compris en chiffrant les réformes et investissements auxiliaires nécessaires et en mobilisant des aides financières pour couvrir ces coûts doit faire partie intégrante de la préparation de ces négociations, et constituer une priorité des travaux sur le Financement du développement.

Recommandations

- 6) La Conférence pourrait rappeler les contraintes qu'imposent aux pays en développement les barrières commerciales et les subventions, et contribuer à enclencher une dynamique en faveur d'un nouveau cycle commercial de l'OMC axé sur le développement.
- 7) La Conférence pourrait encourager la communauté internationale à accorder un accès en franchise et hors contingent aux exportations des pays les plus pauvres, au nom de la lutte contre la pauvreté, en mettant en avant les décisions d'ores et déjà adoptées par l'Union européenne et d'autres encore en faveur des PMA, et ce, à titre transitoire, dans une perspective d'association de tous les pays en développement aux fruits de la mondialisation.
- 8) Les moyens permettant de stimuler la réaction de l'offre des pays en développement à de nouveaux débouchés méritent d'être sérieusement étudiés dans le cadre des travaux préparatoires à la Conférence. Les pays en développement doivent privilégier les réformes à l'intérieur de leurs frontières, et bénéficier pour cela d'une aide extérieure adéquate. Parallèlement, les BMD et les bailleurs de fonds doivent veiller à disposer des ressources nécessaires pour répondre aux demandes d'assistance émises par les pays en développement qui veulent se doter de capacités de négociations commerciales.

Conséquences

- *La Banque et le Fonds doivent continuer d'œuvrer en partenariat avec les autres organismes à l'application du Cadre intégré et devront proposer des moyens de prêter une assistance similaire aux autres pays qui en auraient besoin.*
- *La Banque, en particulier, doit poursuivre avec diligence le programme de travail qu'elle a entrepris sur le thème « Promouvoir le commerce pour le développement », pour aider les pays en développement à engranger les avantages susceptibles de découler de nouvelles opportunités commerciales.*

V. TRADUCTION EN TERMES OPERATIONNELS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET BESOINS D'APD

26. En 2000, la Déclaration du Millénaire adoptée sous l'égide des Nations Unies récapitulait et étoffait les objectifs internationaux de développement issus des conférences tenues par les Nations Unies dans les années 90, et des débats d'autres instances comme le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Les pourparlers inter-organismes, impliquant notamment la Banque et le Fonds, qui ont été engagés en vue de l'adoption d'une série d'objectifs chiffrés et d'indicateurs afférents à cette série d'Objectifs de développement (OD) sont bien avancés. Ces indicateurs et objectifs chiffrés fourniront une base commune pour suivre le degré de réalisation des Objectifs de développement et permettront de renforcer la responsabilité, au plan national aussi bien qu'international. Ils seront aussi la référence commune qui permettra à toutes les institutions concernées de traduire en termes opérationnels les objectifs, et ils fonderont la coopération entre les Nations Unies, les institutions financières internationales, les bailleurs de fonds bilatéraux et les autres institutions pertinentes.

27. Les Objectifs de développement lancent un défi redoutable à la communauté internationale. Ils incarnent l'idée que, pour assurer le développement et faire reculer la pauvreté, il ne suffit pas d'élever les revenus mais il faut aussi améliorer le niveau d'instruction, la santé et l'environnement. Trop lents, les progrès accomplis depuis 1990 n'ont pas permis de réaliser la plupart des objectifs. Pays en développement, pays développés et institutions multilatérales doivent redoubler d'efforts s'ils veulent véritablement avoir une chance d'atteindre les objectifs fixés pour 2015². L'élaboration de Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté par les pays eux-mêmes constitue un bon moyen de formuler des priorités nationales conformes aux objectifs internationaux et offre une base solide d'action concertée entre les institutions financières internationales et les organismes de développement.

28. Le degré de réalisation des Objectifs de développement est lié au niveau et au rythme du développement, à l'absence de guerres et de conflits intérieurs, à la qualité des politiques, à l'efficacité avec laquelle les autorités assurent les services publics et à l'existence d'une aide financière et technique extérieure adéquate. Toutefois, même avec un niveau de développement similaire, certains pays ont devancé les autres en termes de réalisation des objectifs. Les politiques menées ne sont pas seulement un déterminant important de la croissance économique ; elles influent aussi sur l'association des plus défavorisés aux fruits de cette croissance, ou sont un facteur d'exclusion. Dans les pays appliquant des politiques judicieuses, le revenu des pauvres a augmenté plus rapidement durant les années 90, en même temps que l'on constatait de meilleurs résultats au regard des objectifs du développement humain, tels que l'élévation du taux de scolarité primaire et la diminution de la mortalité infantile.

² Dans certains cas, les progrès ne sont pas assez rapides ; dans d'autres, on constate même une détérioration (par exemple, la mortalité infantile et juvénile a augmenté dans 14 pays entre 1990 et 1999).

29. Les implications du point de vue de l'efficacité de l'aide sont sans ambiguïté. Son rendement en termes de degré de réalisation probable des objectifs est maximum lorsqu'elle est affectée de préférence aux pays qui appliquent des politiques judicieuses et où de larges couches de la population vivent dans la pauvreté. La notion de politiques judicieuses renvoie à l'application d'un cadre macroéconomique viable, à l'existence d'un système d'incitations favorable à l'activité du secteur privé, à la réorientation des dépenses publiques en faveur d'activités propres à faire reculer la pauvreté et à stimuler la croissance (enseignement primaire, soins de santé préventifs, etc.) et à l'efficacité de la prestation des biens et des services. Dans les pays aux politiques médiocres, même avec des volumes d'aide très élevés, on n'exercera généralement qu'un impact limité, et probablement bref, sur la pauvreté. Il est donc impossible d'échapper au dilemme suivant : faut-il affecter l'aide de manière à parvenir au degré de réalisation maximum des objectifs au plan mondial, ou l'affecter de manière à ce que chaque pays ou région ait une chance d'atteindre les objectifs. Pour résoudre ce dilemme, il faut s'employer en priorité à améliorer les politiques dans les pays où elles sont déficientes.

Coût de réalisation des Objectifs de développement

30. Comme l'indique l'ampleur des travaux sur le Financement du développement, la réalisation des Objectifs de développement requiert une action sur plusieurs fronts. Pour la plupart des pays à faible revenu, toutefois, deux facteurs sont primordiaux à moyen terme : un cadre de politique générale et de gestion des affaires publiques satisfaisant ; et des financements extérieurs offerts à des conditions hautement concessionnelles. L'existence de politiques judicieuses, alliée à un élargissement de l'accès aux marchés, jettera les bases d'un développement durable, tandis que l'apport de fonds extérieurs contribuera à remédier à la pénurie de financement et exercera un effet multiplicateur sur les efforts entrepris au plan intérieur.

31. Pour avoir un ordre de grandeur des financements extérieurs nécessaires, il est bon de se reporter à l'objectif de réduction de la pauvreté extrême de 50 % entre 1990 et 2015. Sur la base d'une analyse préliminaire effectuée par la Banque mondiale, on peut définir un groupe de pays en développement qui devront surmonter beaucoup d'obstacles pour réaliser cet objectif et où l'aide apportée fera une différence, à la condition que des politiques saines soient préalablement en place. Les autres pays en développement sont pour la plupart « sur la bonne voie » en ce qui concerne l'objectif retenu pour la réduction de la pauvreté ou, en ce qui concerne bon nombre des pays à revenu intermédiaire, ils n'ont pas besoin de l'aide publique au développement (APD) pour le réaliser.

32. ***Pays devant surmonter beaucoup d'obstacles*** : Relèvent de cette catégorie (sur la base d'une analyse préliminaire) 65 pays à faible revenu dont la population dépasse tout juste un milliard et dont le revenu moyen par habitant est inférieur à 400 dollars. Cette catégorie recoupe pour une large part le groupe des pays uniquement IDA, mais inclut aussi le Pakistan, le Nigéria et le Zimbabwe. Ces 65 pays reçoivent actuellement quelque 24 milliards de dollars d'apports nets d'APD par an, assistance technique comprise. Vu le rôle clé joué par les politiques, on peut classer ces pays devant surmonter beaucoup d'obstacles en deux sous groupes, en fonction de leur performance à cet égard. Le

surcroît de ressources nécessaire pour aider chacun de ces groupes à atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté peut être calculé à l'aide d'un modèle simple³.

33. Parmi les pays devant surmonter beaucoup d'obstacles, ceux dont les politiques et la gestion des affaires publiques sont raisonnablement satisfaisantes doivent être les premiers bénéficiaires de l'aide. Selon un classement préliminaire, 43 pays pourraient relever de cette catégorie. Ceux-ci reçoivent actuellement chaque année 19 milliards de dollars d'APD mais, pour les aider à atteindre l'objectif fixé, il leur faudrait, estime-t-on 39 milliards de dollars d'APD supplémentaire par an à moyen terme. Même si ces estimations n'ont qu'une valeur indicative, vu l'importance des montants en cause, il est évident que l'action engagée en matière de financement du développement doit accorder la priorité à une augmentation substantielle des flux d'aide.

<i>Montants d'APD nécessaires pour réduire la pauvreté de 50 % (en USD milliards) Estimations à caractère indicatif</i>			
	Niveaux actuels de financement (1999)	Supplément de financement nécessaire pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015	
		Politiques actuelles	Amélioration des politiques
43 pays ayant beaucoup d'obstacles à surmonter et appliquant des politiques judicieuses	19	39	39
22 pays ayant beaucoup d'obstacles à surmonter et appliquant des politiques médiocres	5	s/o	15
86 autres pays en développement	33	--	--
Total APD	57	39	54

³ Dans ce modèle, d'où sont dérivés les chiffres donnés à titre indicatif, l'aide publique au développement complète les ressources intérieures disponibles aux fins d'investissement et élève donc le taux de croissance. L'impact sur la pauvreté est alors calculé compte-tenu des données propres au pays et à la région sur l'effet qu'exerce la croissance sur la réduction de la pauvreté. Le modèle est fondé sur des hypothèses générales et ne tient pas compte de l'incidence éventuelle de la capacité d'absorption limitée des pays bénéficiaires.

34. Pour les 22 pays devant surmonter beaucoup d'obstacles (classés ainsi, encore une fois, sur une base préliminaire) dont les politiques sont peu satisfaisantes, l'expérience indique sans ambiguïté que l'APD ne fera une différence que si les politiques s'améliorent. Un volume élevé d'aide pourrait stimuler la croissance à court terme, mais celle-ci ne serait pas durable et n'entamerait probablement pas la pauvreté. Si les politiques suivies dans ces pays ne changent pas, aucune augmentation de l'aide par rapport à son niveau actuel (5 milliards de dollars par an), n'est recommandée — sauf raisons humanitaires et secours d'urgence. Dans le même temps, tout doit être fait pour aider ces pays à améliorer leurs politiques, et leur fournir ensuite des flux d'APD adéquats. Dans l'hypothèse où leurs politiques s'amélioreraient rapidement (jusqu'à atteindre le niveau moyen des autres pays à faible revenu), il faudrait environ 15 milliards de dollars d'APD supplémentaire par an pour les aider à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015.

35. Les 86 autres pays en développement sont, semble-t-il, bien « partis » pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, ou — c'est le cas de certains pays à revenu intermédiaire — leur aptitude à atteindre cet objectif n'est pas subordonnée à l'obtention d'APD. La plupart de ces pays ne sont pas fortement tributaires de l'APD (leur revenu moyen par habitant atteint presque 1 400 dollars). Toutefois, parce qu'il y a parmi eux plusieurs grands pays à faible revenu et que leur population s'élève au total à près de 4 milliards, ils reçoivent quelque 33 milliards de dollars d'APD, soit près de 60 % du total des flux d'APD. Il est important de maintenir les apports nets d'APD à ces pays à un niveau constant en termes réels, à la condition qu'ils continuent d'améliorer leurs politiques et leur gestion des affaires publiques.

36. En bref, on ne saurait trop souligner combien l'existence préalable de politiques et d'une gestion des affaires publiques satisfaisantes — facteur crucial de progrès économique — conditionne le recul de la pauvreté et l'efficacité de l'aide extérieure. Mais, dans beaucoup de pays, une aide extérieure est indispensable en complément des efforts déployés en matière d'adoption de bonnes politiques, et les flux d'APD actuels à destination des pays à revenu faible et intermédiaire (environ 57 milliards de dollars par an) ne permettront pas à ceux-ci de faire reculer la pauvreté de 50 % d'ici à 2015 comme prévu. Par ailleurs, les flux d'APD doivent être mieux adaptés au problème énorme que pose la réalisation des Objectifs de développement. Si l'on veut relever le défi, il faudra augmenter sensiblement les niveaux de l'APD, et concentrer la totalité du surcroît de ressources sur les pays à faible revenu qui peuvent difficilement réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté malgré les efforts qu'ils déploient en matière de politiques et de gouvernance. Si les pays qui appliquent actuellement des politiques médiocres en améliorent la qualité, il conviendra d'aller jusqu'à presque doubler les flux d'APD pour aider les pays à faible revenu à réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté retenu pour 2015.

37. Comme les problèmes auxquels sont confrontés la plupart des pays à faible revenu demeureront pendant de nombreuses années, il importe non seulement de veiller à ce que ces pays bénéficient de flux d'APD adéquats à moyen terme mais aussi à ce que cette APD soit assortie d'un degré de concessionnalité approprié. Il est également

important de fournir l'APD avec une certaine souplesse, tout en veillant à ce que les programmes des bailleurs de fonds soient clairement axés sur la réduction de la pauvreté. De ce fait, la forme d'aide la plus souhaitable diffèrera selon les pays, en fonction de leurs besoins et de la qualité de leurs politiques et de leur gouvernance. Enfin, il peut y avoir lieu de fournir à certains bénéficiaires une partie du surcroît d'APD sous forme d'allègement de dette. Au titre de l'Initiative PPTE, un surcroît d'aide est déjà assuré à 23 pays qui, ayant atteint le stade du point de décision, ont obtenu un allègement de dette s'élevant au total à 34 milliards de dollars en valeur nominale⁴.

38. Les calculs ci-dessus sont axés sur l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié. Les Objectifs de développement font également une place centrale à l'éducation, à la santé et à l'environnement, en tant que facteurs clés du développement et les progrès accomplis dans ces domaines conduiront également à une élévation des revenus à long terme. Beaucoup de pays auront besoin d'une aide financière pour atteindre ces objectifs. Les fonds nécessaires pour réduire la pauvreté de 50 % contribueront en partie à la réalisation de ces autres objectifs mais, dans certains cas, il faudra un financement spécifique, par exemple pour traiter les maladies transmissibles ou pour promouvoir l'Éducation pour tous.

39. Il faudra d'autres études, et la poursuite d'une collaboration étroite entre institutions multilatérales, pour parvenir à des estimations plus fiables. Mais, à l'évidence, le surcroît de ressources nécessaire pour réaliser les Objectifs de développement est considérable. Selon des estimations préliminaires, par exemple, il faudrait de 10 à 15 milliards de dollars supplémentaires par an pour atteindre les objectifs adoptés en matière d'éducation (scolarisation primaire universelle et égalité entre les sexes). Plus de 10 milliards de dollars supplémentaires par an devraient être consacrés au traitement des maladies transmissibles, et jusqu'à 15 milliards de dollars supplémentaires devraient être trouvés pour atteindre les autres objectifs sanitaires retenus. L'incidence financière de ce surcroît de dépenses se confondra sans doute pour une large part avec celle des dépenses nécessaires pour réduire la pauvreté de 50 %, sauf exception, notamment pour les pays à revenu intermédiaire. Il faudra beaucoup plus d'études nationales pour parvenir à des estimations fiables.

40. La présente analyse souligne que l'adoption de politiques judicieuses réduit énormément les coûts de réalisation des objectifs. De telles politiques exigent une analyse approfondie au stade de la formulation et un appui au stade de l'application, y compris pour le renforcement des capacités. La mise en place de telles politiques doit être une préoccupation majeure des institutions internationales dans le cadre des DSRP auxquels elles apportent ensemble leur collaboration. Plus les politiques seront résolues, plus les Objectifs de développement seront réalisables.

41. De même, l'abaissement des obstacles opposés aux échanges par les pays riches réduit le volume d'aide nécessaire pour atteindre les Objectifs. Aussi, alors qu'il est possible qu'il faille doubler ou tripler l'APD à certains groupes de pays pour y parvenir,

⁴ Pour une information à jour, on se reportera au document établi conjointement par la Banque et le Fonds en vue du Comité du développement, « Initiative PPTE : rapport d'avancement » (septembre 2001).

on réduirait substantiellement les besoins d'aide si l'on s'employait plus activement à démanteler les barrières commerciales.

Recommandations

- 9) La démarche engagée sur le Financement du développement pourrait insister davantage pour faire des Objectifs de développement un axe des actions de développement. Elle pourrait aussi encourager toutes les institutions concernées à redoubler d'efforts pour adopter une série commune d'objectifs chiffrés précis permettant de suivre le degré de réalisation de ces Objectifs, ainsi que les ressources que doivent fournir les bailleurs de fonds, et à fonder leurs stratégies opérationnelles sur ces Objectifs.
- 10) L'Initiative Financement du développement offre une occasion unique de solliciter les engagements d'augmentation substantielle de l'APD — le surcroît de ressources étant alloué aux pays à faible revenu dont les politiques et la gestion des affaires publiques sont judicieuses — et de mobiliser les autres formes d'aide publique nécessaires pour permettre à tous les pays en développement d'atteindre les OD.
- 11) L'Initiative pourrait aussi souligner combien il est important que les flux d'APD soient assortis d'une certaine concessionnalité — et veiller à l'existence d'un élément de libéralité et de toute une gamme de modalités de prestation de l'APD (y compris allègement de dette) permettant de répondre aux besoins des pays à faible revenu.

Conséquences

- *La Banque et le Fonds doivent continuer d'appuyer les efforts entrepris pour promouvoir la réalisation des Objectifs de développement et pour aider les pays à faible revenu à les intégrer pleinement à leur DSRP.*
- *La Banque et le Fonds doivent continuer d'appuyer l'action inter-organismes visant à définir et suivre une série gérable d'objectifs chiffrés et d'indicateurs, ainsi que les besoins de financement connexes.*
- *La Banque, en particulier, doit redoubler d'efforts pour aider les pays à définir les ressources et autres conditions nécessaires à la réalisation des objectifs définis en matière d'éducation, de santé et d'environnement.*

VI. PROMOTION DE L'HARMONISATION DES POLITIQUES ET PROCEDURES DES BAILLEURS DE FONDS MULTILATERAUX ET BILATERAUX

42. S'il demeure essentiel d'augmenter le volume des ressources disponibles pour le développement, il est tout aussi important d'exploiter le plus efficacement possible ces ressources limitées — y compris en améliorant la coordination de l'aide et la transparence de son utilisation — pour maximiser leur impact sur le développement. Cela

est particulièrement vrai pour les pays les plus pauvres qui sont tributaires de l'APD et où les capacités du secteur public sont limitées et les politiques et procédures opérationnelles déficientes. En outre, ces pays traitent avec des bailleurs de fonds multiples dont les règles de fonctionnement différentes leur imposent des charges administratives majeures. L'harmonisation des politiques, procédures et pratiques opérationnelles des uns et des autres est donc un complément indispensable des autres formes de coordination de l'aide. Elle réduira les coûts de transaction afférents à l'aide au développement et permettra aux pays bénéficiaires de mieux gérer les programmes d'aide.

43. Suite aux appels à l'harmonisation lancés par le Comité du développement, les ministres des finances du G-7, les pays bénéficiaires lors des discussions de leur DSRP, et d'autres encore, un consensus s'est dégagé sur l'adoption d'un programme de mesures concrètes et d'un cadre d'application de ce programme. Au plan multilatéral, le Comité du développement a conclu en avril 2001 qu'il convenait de donner la priorité à la passation des marchés, à la gestion financière et aux évaluations environnementales. Depuis, un programme de travail assorti d'un calendrier a été assigné aux trois groupes de travail des BMD chargés d'examiner la gestion financière, la passation des marchés et les évaluations environnementales, en même temps qu'étaient avancées des propositions de modification des procédures et des pratiques de la Banque mondiale visant à faciliter l'harmonisation⁵. Ce travail fera l'objet d'une coordination étroite avec celui entrepris par l'OCDE sur l'harmonisation entre organismes bilatéraux.

44. Le Groupe de travail du Comité d'aide au développement de l'OCDE, créé en janvier 2001, s'emploie à produire des documents de référence sur les bonnes pratiques existant en matière de gestion et de responsabilité financières, de stades préalables à l'exécution dans le cadre du cycle du projet et d'établissement de rapports et de suivi. Le programme de travail afférent à chacun de ces domaines implique de mener une action tant au niveau institutionnel que dans les pays. L'action a d'abord été menée au plan institutionnel, où les organismes bailleurs de fonds ont dressé un bilan et analysé les principales différences auxquelles il convenait de remédier par une harmonisation. La deuxième étape est axée sur les réalisations et la prise de décisions et elle consiste en grande partie à étudier des accords sur les normes ou les principes de bonnes pratiques dans les domaines qui ont été définis comme prioritaires. C'est là une tâche essentielle et difficile, et il faudra du temps pour parvenir à un consensus sur des problèmes techniquement complexes et délicats pour les institutions.

45. Dans le même temps, au niveau des pays, bailleurs de fonds et pays en développement commencent aussi à étudier l'interaction des systèmes des bénéficiaires et des bailleurs de fonds. La difficulté pour les organismes d'aide et les pays bénéficiaires est de fonctionner dans un cadre convenu et harmonisé de normes ou de principes de bonnes pratiques. À cet effet, il s'agit surtout de généraliser la participation conjointe des bailleurs de fonds aux études diagnostiques nationales sur la gestion financière et la passation des marchés. À mesure que ces travaux progressent, et ce sera l'une des

⁵ « Harmonisation des politiques, procédures et pratiques : premier rapport d'avancement au Comité du développement » (septembre 2001).

principales difficultés, il faudra que les bailleurs de fonds et les bénéficiaires trouvent des occasions d'harmoniser leurs politiques et leurs procédures à titre pilote au niveau des pays. Si l'on veut que les résultats d'ensemble soient cohérents et efficaces, il est impératif de coordonner et de consolider les nombreuses initiatives existantes (bilatérales, lancées par les institutions financières internationales, par les fonds et programmes des Nations Unies, etc.).

Recommandations

- 12) La Conférence sur le financement du développement pourrait exhorter tous les bailleurs de fonds et institutions internationales à s'employer à harmoniser leurs politiques, procédures et pratiques opérationnelles pour alléger le fardeau imposé aux bénéficiaires et réduire les coûts de transaction afférents à la prestation de l'aide, et par là à améliorer l'efficacité de l'aide.
- 13) La Conférence pourrait appeler les organismes de développement à accélérer le processus d'harmonisation en s'attachant initialement à leurs systèmes de gestion financière, de passation des marchés et d'évaluations environnementales.
- 14) La Conférence pourrait appeler les pays bénéficiaires et les bailleurs de fonds à unir leurs efforts pour mettre en place des capacités et des systèmes que les pays bénéficiaires puissent administrer et sur lesquels les bailleurs de fonds puissent s'appuyer.

Conséquences

- *La Banque doit continuer d'appuyer les efforts d'harmonisation entrepris au plan international et faire en sorte que ses propres procédures évoluent parallèlement.*
- *La Banque doit se tenir prête à fournir un appui et à encourager la constitution de partenariats pour aider les pays en développement à mettre en place des capacités d'élaboration et d'application de politiques et procédures opérationnelles satisfaisant à des normes assez élevées.*

VII. FINANCEMENT DES BIENS PUBLICS MONDIAUX

46. La volonté de rendre la mondialisation plus intégratrice — c'est-à-dire de faire une place centrale aux intérêts des pays en développement et de leur population dans l'évolution de l'économie mondiale — grâce à l'action de la communauté internationale figure en bonne place parmi les préoccupations de la Banque et du Fonds. Le Comité du développement s'est félicité à sa dernière réunion du soutien croissant apporté par la Banque aux biens publics mondiaux dans les domaines qu'il avait préconisés précédemment (à savoir maladies transmissibles, intégration commerciale, stabilité financière, savoir et patrimoine environnemental mondial).

47. L'intérêt porté aux biens publics mondiaux dans le cadre du problème posé par le développement ne cesse de croître. Il convient donc d'étudier attentivement la question de l'additionnalité des ressources. En outre, vu le peu de ressources disponibles pour

l'ensemble des activités de développement, il est important de continuer de définir rigoureusement les biens publics mondiaux au risque de voir la notion se vider de sens pour devenir progressivement un simple synonyme du développement.

48. Il est important que les ressources allouées aux biens publics mondiaux aient un caractère additionnel lorsque les avantages qu'ils procurent vont principalement aux pays en développement, mais dépassent les frontières de ces pays ; et la recherche de nouveaux financements en lieu et place du détournement des rares ressources d'aide au développement existantes se justifie tout particulièrement lorsque les programmes mondiaux génèrent des avantages évidents pour les pays industriels (et parfois surtout pour eux). Il est également essentiel d'associer pleinement tous les pays affectés à ce type d'initiative — pour éviter que les actions en faveur des biens publics mondiaux ne deviennent des initiatives internationales, décidées au sommet en dehors des pays en développement.

49. On peut adopter différents types de méthodes pour trouver les ressources nécessaires sans tarir le financement traditionnellement alloué aux programmes nationaux de développement. Elles tendent toutes à élargir la base de mobilisation des ressources — en faisant appel à des partenariats, à la création de valeur, ou à des actions visant à générer des recettes publiques au plan international. La mobilisation de ressources supplémentaires d'origine publique et philanthropique dans les pays développés et la création de marchés, ainsi que d'autres formes de partenariats public-privé, ouvrent des perspectives prometteuses dans certains domaines de l'action mondiale. Bien qu'elles suscitent un regain d'intérêt, les propositions émises de longue date quant à des taxes et redevances mondiales ne sont guère susceptibles de générer des fonds significatifs à moyen terme.

50. Pour améliorer le financement des biens publics mondiaux de manière pragmatique à court et moyen terme, il importe avant tout de s'attacher à cinq objectifs :

- ◆ estimer de manière réaliste, sur la base d'analyses, les besoins de financement à moyen terme afférents à chaque domaine de biens publics mondiaux jugé prioritaire, afin de pouvoir mieux discuter les options de financement (et l'accroissement net de ressources nécessaire, compte tenu de la répartition des avantages externes et internes aux pays) ;
- ◆ affecter les ressources et choisir les mécanismes de financement en veillant à une meilleure utilisation des ressources existantes assortie d'une plus grande souplesse et à leur affectation aux besoins urgents sans rigidité coûteuse ;
- ◆ veiller à ce que les mécanismes de financement en place aient la solidité et la souplesse financières nécessaires pour faire face aux besoins de financement des biens publics mondiaux conformément à leur objet fondamental, tout en continuant à chercher de nouvelles ressources (par exemple, on pourrait dégager un complément de ressources pour tel ou tel bien public en augmentant le degré de concessionnalité des guichets des banques multilatérales de développement, assorti d'un engagement des bailleurs de fonds de combler ensuite le déficit de financement qui en résulterait) ;

- ◆ convenir d'une claire attribution des responsabilités d'institution chef de file et de modalités de collaboration plus étroites en matière de biens publics mondiaux, de sorte que des mécanismes spécifiques de financement ne soient mis en place qu'en cas d'absolue nécessité et de manière à éviter les dysfonctionnements résultant de l'existence de nombreux fonds et initiatives distincts en faveur des biens publics mondiaux ; et
- ◆ faire une plus large place aux possibilités d'intervention des marchés et du secteur privé dans le domaine des biens publics mondiaux, en modifiant les régimes d'incitation et en remédiant aux défaillances du marché de manière à encourager la participation du secteur privé.

Recommandations

- 15) La Conférence sur le financement du développement pourrait être l'occasion d'intensifier la coordination et la mobilisation des ressources en faveur des biens publics mondiaux prioritaires, comme la santé et la lutte contre le sida. Ce qui importe, c'est de mettre l'accent sur des actions prioritaires précises, tout en consolidant les initiatives de manière à utiliser efficacement les ressources et à répartir clairement les responsabilités institutionnelles.
- 16) La Conférence pourrait utilement souligner la complémentarité de la dimension nationale et internationale dans l'action à entreprendre en faveur des biens publics mondiaux, pour contribuer à l'ancrage de ce type d'action dans des stratégies nationales autant que mondiales. Parfois, l'action décidée exige un accroissement net des financements ; dans d'autres cas (financement concessionnel par les banques multilatérales de développement par exemple), il convient d'introduire une certaine souplesse et de renforcer financièrement les mécanismes existants — pour aider les pays à prendre l'initiative de programmes nationaux en rapport avec les biens publics mondiaux, et à les mettre en œuvre.

Conséquences

- *La Banque doit maintenir sa participation à des partenariats, notamment avec le secteur privé, pour définir les besoins prioritaires et des mécanismes novateurs de fourniture de biens publics mondiaux.*
- *La Banque doit demeurer prête à prendre l'initiative d'actions en faveur des biens publics mondiaux dans les cinq domaines qu'elle a définis comme prioritaires, ou à y coopérer, en tant que de besoin.*
- *La Banque doit étudier le rôle que peut jouer l'IDA dans le développement de l'offre de biens publics mondiaux, y compris par la souplesse accrue de ses instruments de financement.*

Les travaux sur le thème du « Financement du développement » : historique

Un Groupe de travail constitué par l'Assemblée générale des Nations Unies pour étudier les problèmes liés au Financement du développement a rendu son rapport en 1999. Il recommandait qu'une manifestation intergouvernementale de haut niveau soit organisée pour traiter des problèmes nationaux, internationaux et systémiques liés au Financement du développement à la lumière de la mondialisation et de l'interdépendance croissante des nations. Le Groupe de travail préconisait en particulier d'étudier la mobilisation de ressources financières qui permettent d'appliquer pleinement les conclusions des grandes conférences et sommets tenus par les Nations Unies durant les années 90, en même temps que d'éradiquer la pauvreté. Enfin, il recommandait d'associer, tant au processus de préparation qu'à la manifestation elle-même, toutes les parties prenantes et de faire du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce des partenaires actifs des Nations Unies.

Un Secrétariat chargé de la coordination des travaux sur le Financement du développement a ensuite été créé au sein du Département des affaires économiques et sociales. Il a entrepris de coordonner les travaux d'un groupe inter-organismes sur l'ordre du jour convenu lors du Comité de préparation de juin 2000, à savoir : i) mobilisation des ressources intérieures ; ii) commerce ; iii) flux de capitaux privés ; iv) APD ; v) dette ; et vi) problèmes systémiques. Ces travaux ont abouti à la production d'un rapport au Secrétaire général, lequel a alimenté les débats de fond du Comité de préparation lors de ses réunions de février et mai 2001.

La Banque et le Fonds ont participé à tous les stades de ces travaux sur le Financement du développement : activités du Secrétariat et, en particulier, nombreux apports au rapport présenté au Secrétaire général, etc. Les institutions ont également participé aux consultations organisées par chacune des cinq Commissions régionales des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres manifestations officielles et officieuses, dont des séances avec les milieux d'affaires et avec les ONG.

Par ailleurs, les services et la direction de la Banque et du Fonds ont participé activement aux débats du Comité de préparation, ont eu de nombreux échanges informels avec les délégations auprès des Nations Unies, en même temps qu'ils apportaient des informations et un concours aux travaux du panel réuni par le Secrétaire général sous la présidence de l'ancien président du Mexique, Ernesto Zedillo. (Le panel a publié à la fin de juin 2001 un rapport qui constitue un apport utile à la réflexion sur le Financement du développement.) En outre, la Banque et le Fonds se sont engagés à un autre niveau, leurs conseils rencontrant séparément, l'un après l'autre, le Bureau du Comité de préparation des Nations Unies en février 2001. Les administrateurs de la Banque avaient également rencontré ce bureau du Financement du développement en mars 2000.

Le rapport au Secrétaire général, les discussions qu'a eues le Comité de préparation à ce jour, et le rapport du panel Zedillo fournissent une base solide permettant de renforcer la convergence des politiques sur le Financement du développement et de définir quelques priorités clés pouvant conduire à un accord en vue d'une action internationale. Ces priorités pourraient devenir les éléments clés des conclusions de la Conférence sur le financement du développement prévue à Monterey (Mexique), qui devrait comporter une réunion ministérielle (18-20 mars), à laquelle seraient étroitement associés des représentants des ONG et des milieux économiques, et une réunion au Sommet (20-22 mars). Après la réunion du Comité de préparation fixée aux 15-19 octobre, une seule autre est prévue (pour les 14-15 janvier 2002) avant la Conférence.